

**N°8517**  
**PROJET DE LOI**

**modifiant la loi modifiée du 6 juin 2019 relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire**

\*

**Article unique.** L'annexe I de la loi modifiée du 6 juin 2019 relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire est complétée comme suit :

1° Est ajouté le point 43° nouveau, libellé comme suit :

« 43°	Gare de Bettembourg ; modernisation et mise en conformité des infrastructures ferroviaires du secteur voyageurs	426 000 000 €	» ;
-------	---	---------------	-----

2° L'alinéa 2 est modifié comme suit :

- a) À la suite de la quatorzième phrase est ajoutée la phrase suivante :  
« Celui sous 43° correspond à la valeur 1 140,51 de cet indice au 1<sup>er</sup> octobre 2023. » ;
- b) La quinzième phrase actuelle est érigée en alinéa 3 nouveau et prend la teneur suivante :  
« Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ces montants sont adaptés semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité. »

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 30 octobre 2025

Le Secrétaire général,

s. Laurent Scheeck

Pour le Président,

s. Fernand Etgen  
Vice-Président